

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 1087

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 13

À la dernière phrase de l’alinéa 14, substituer au mot :

« cette »

le mot :

« leur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.